

Mairie
80B Allée de la mairie
07360 Saint-Fortunat-sur-Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

Arrêté 058/2026 - Registre 8
Arrêté portant mise en place de la Rue des Iris en voie sans issue

Le Maire de la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation Rue des Iris afin d'assurer la sécurité des riverains et des usagers, ainsi que de prévenir les difficultés de circulation ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

La Rue des Iris est instituée en voie sans issue.

Article 2 – Signalisation

La signalisation réglementaire conforme sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 – Exécution

Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place et de l'entretien de la signalisation. Les dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation.

Article 4 – Infractions

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Publication et exécution

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,
Le 30 juillet 2026**

Le Maire,

Christian Féroussier

